**Province de Québec**

**Municipalité Régionale de Comté du Val St-François**

**Municipalité de St-Claude**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **AVIS PUBLIC – adoption du RÈGLEMENT NUMÉRO 2022-330 RELATIF AU CODE D’ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX** |

**Prenez avis**, conformément aux dispositions de l’article 10 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c E-15.1.0.1), qu’un projet de *Règlement numéro 2022-330 relatif au code d’éthique et de déontologie des élus municipaux* a été déposé lors de l’assemblée régulière tenue le 10 janvier 2022 en même temps qu’a été donné l’avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement a pour but d’énoncer les principales valeurs de la Municipalité en matière d’éthique et les règles déontologiques devant guider la conduite des membres du conseil,

« Ce projet de règlement sera adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal qui aura lieu le 7 février 2022 à 20h00. Cette séance se tiendra en Zoom à moins d’un changement de la part du gouvernement.

Le projet de *Règlement numéro 2022-330 relatif au code d’éthique et de déontologie des élus municipaux* est disponible sur le site internet de la Municipalité*.* Il sera également disponible au bureau de la municipalité situé au 295, Route de l’Église à St-Claude, aux heures ordinaires d’affaires, et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit. »

Le projet de *Règlement numéro 2022-330 relatif au code d’éthique et de déontologie des élus municipaux* est disponible au bureau de la municipalité situé au 295, Route de l’Église à St-Claude, aux heures ordinaires d’affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Donné à St-Claude le 11 janvier 2022.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**France Lavertu**

Directrice générale et greffière-trésorière

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)**

Je, soussigné, France Lavertu, directrice générale et greffière-trésorière, à Saint-Claude certifie sous mon serment d’office que j’ai publié le présent avis en en affichant une copie à chacun des endroits suivants, savoir : Bureau, bureau de Poste et bibliothèque Irène-Duclos et publié dans l’info de janvier 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 11 janvier 2022.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

France Lavertu

Directrice générale et greffière-trésorière